

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2020

ADOPTION - (N° 3161)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° CL14

présenté par
M. Brindeau

ARTICLE 11

À la première phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« la remise effective de l'enfant »

les mots :

« l'arrivée effective de l'enfant dans sa famille ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel car le terme "remise" ne parait pas approprié.